



Droit du pere quant a l autoriter parental conjointe

Par **magal0ch**, le **18/11/2009** à **19:03**

Bonjour,

je suis divorcer et papa de trois enfants 18, 15 et 9 ans, avec autoriter parental conjointe, mes enfants sont en residence principal chez la maman. voila actuellement la maman est hospitaliser et doit se faire opperer. cette derniere c est arranger pour pour que ca ptite derniere manque l ecole durant son hospitalisation en prevenant l ecole. mon ex femme ne c est meme pas donner la peine de me telephoner pour me demander si je pouvais la prendre avec moi et donc l emmener a l ecole alors qu il est tout a fait possible que j emmene ma fille a l ecole ce qui eviterais le retard scolaire. d autre part la petite dors actuellement chez sa tante qui elle ne peut pas l emmener a l ecole pour des raison personnel alors que si elle etait avec son papa pendant cette hospitalisation tout serais regler. je suis la, present .et pas que pour payer ce que mon ex me demande.

. ect ce normal que le papa n est pas ete aviser ? que risque le papa prend s il prend la decision d aller chercher sa fille pour qu elle puisse continuer sa scolariter. d autre part son ex femme entretien une relation avec un alcoolique qui soit disant se fais soigner. je n suis pas rassurer pour mes enfants quel sont mes possibiliter quant a ce sujet .je verse une pension alimentaire mais a cote de ca mon ex femme me demande aussi une participation pour les frais scolaire .cantine, ecole etc....sachez en meme temp qu elle n a pas de mutuelle a payer car mes trois enfant sont sous ma mutuelle.

-est ce normal que le papa n est pas ete aviser quant au manquement scolaire de leur fille.

-a quel participation sert la pension?

- est ce normal quel me demande autant de participation alors qu elle a aussi des aides en tant que femme seul ?

-sachant aussi que la grande soit pensionnaire pour ces etudes. donc mon ex femme me demande de participer pour la cantine de mon fils par moitie et egalement moitier de la scolariter de ma fille pour les frais de pension.

-est ce normal et ne vaut t il pas mieux qu il y est reevaluation de la pension alimentaire pour que je n ai rien d autre a verser en plus de cette pension .
merci de l aide que vous pourrez m apporter.cordialement le papa. ..